Fiche d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .... /.... /.....

Téléphone : ..../..../..../..../....

N° Allocataire : .....

Quotient Familial :.....

Toute inscription est définitive, merci de ne réserver que le nécessaire.
Les inscriptions se font en présentiel sur les horaires d'accueil de la MJC à compter du 3 octobre.

	Forfait semaine + veillée	Matin	Repas	Après-midi	Journée	Veillée
24 oct.						
25 oct.						
26 oct.						
27 oct.						
28 oct.						
31 oct.						
2 nov.						
3 nov.						
4 nov.						

A champos :

- Pas de programme d'activité construit à l'avance : Le temps des vacances est précieux pour les enfants. Pour sortir des contraintes d'emplois du temps de l'école, il nous semble important de construire le programme avec les enfants en fonction de leurs envies.

- Pas de programme mais un thème pour chaque vacances. Ce thème c'est l'histoire que nous allons vivre tous ensemble. Adaptée selon les tranches d'âge, elle va nous permettre de vivre de belles aventures et de se forger de joyeux souvenirs. N'ayez craintes si vos enfants reviennent en fin de journée en ayant croisé un Elfe, une magicienne ou un chanteur, ils n'auront pas perdu l'esprit et nous non plus.

- Chacun à sa place. Nous souhaitons permettre aux enfants de trouver une place dans le groupe. Qu'ils s'épanouissent dans un collectif pour s'épanouir dans la société. Nous construirons des règles de vie ensemble, valables pour chaque personne entrant à l'accueil de loisirs (enfants, animateurs, parents…)

- Nous encourageons les enfants à découvrir de nouvelles activités notamment culturelles, sportives, et de découverte de la nature.

- Nous aimons échanger avec les familles et leur laisser une place. Nous organisons des temps conviviaux pour discuter, pour faire connaissances…

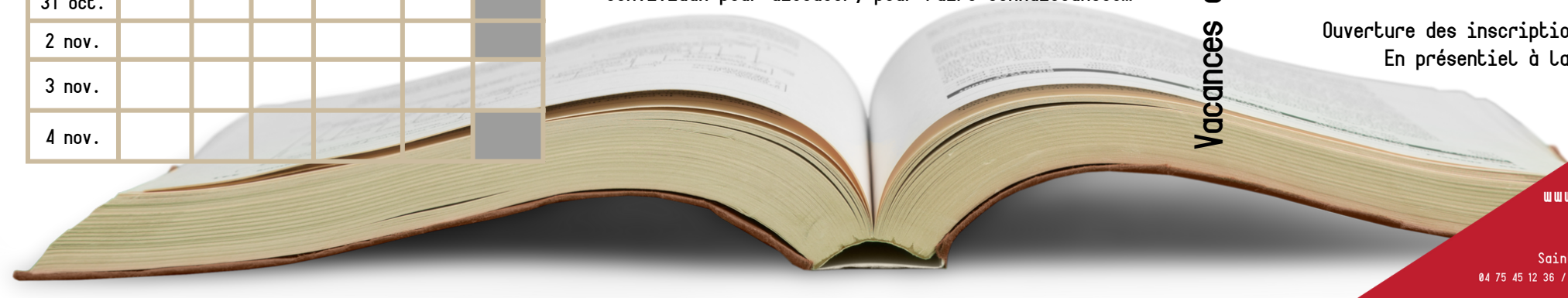

MJC Centre social

Accueil de Loisirs Champos

Entrez dans le manoir aux histoires

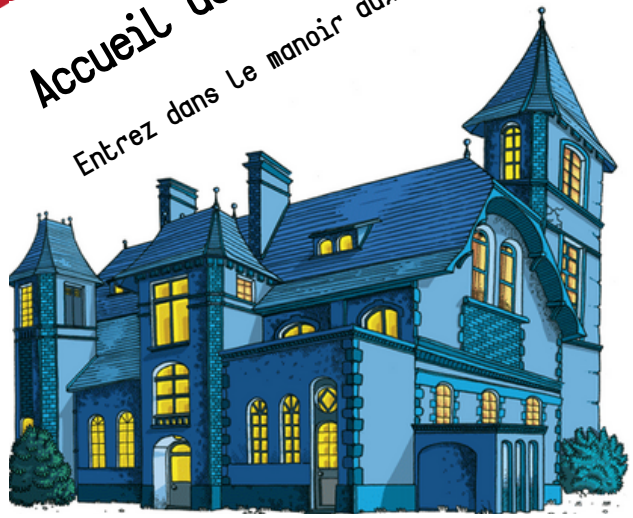

Vacances du 24 octobre au 4 novembre 2022

Sur le principe des livres dont vous êtes le héros : les enfants choisiront chaque jour l'orientation de l'histoire.

Attention aux embuches pour ne pas revenir à la case départ !

Ouverture des inscriptions le 03/10
En présentiel à la MJC.

www.mjc-herbasse.fr

Mjc - Centre social
du Pays de l'Herbasse
Saint Donat sur l'Herbasse
04 75 45 12 36 / mjc.stdonat@mjc-herbasse.fr

Les horaires

Accueil des enfants de 4 ans à 10 ans à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.
Accueil le matin de 7H15 à 9H00.
Accueil avant le repas de 11h30 à 12h.
Accueil l'après midi de 13h30 à 14H00.
Repas, collations, goûters prévus sur place
ATTENTION : Départ du soir de 17h30 jusqu'à 18h30.

Le jeudi soir c'est veillée

Pour un coût de 7€ les enfants peuvent expérimenter un temps de veillée.
Prévue après la journée d'accueil de loisirs, la veillée propose aux enfants un repas et une animation nocturne. Toute l'équipe d'animation est présente pour proposer un temps fort.

En fonction des périodes et des tranches d'âge, l'horaire de fin de veillée peut varier.

7 et 8 octobre 2022

Faîtes de la Science !

4ème Edition

A l'Espace des Collines / MJC

CAFÉ RÉPARATION

Ne jetez plus ! Réparons ensemble !

Tous les 1er samedis du mois de 9h à 12h à la MJC

FORMATIONS BABY-SITTING

à partir de 15 ans

du 26 au 29 octobre 2022

Tarifs

Les tarifs varient selon le quotient familial ou la résidence sur Arche Agglo ou en dehors.

QF	Journée	1/2 Journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas
0-359	9,00 / 13.50	3,50 / 5.25	6,00 / 10.25	7,60 / 10.50
360-564	9,00 / 14.50	3,50 / 5.75	6,00 10.75	7,60 / 11.50
565-720	9,00 / 15.50	3,50 / 6.25	6,00 / 11.25	7,60 /12.50
721-900	9,00 / 16,00	5,30 / 6.50	7,80 / 11.75	8,00 / 13,00
901-1200	10,20 / 16.50	5,80 /6.75	8,00 /11.75	9,20 / 13.50
1201-1500	12,20 / 17,00	6,50 / 7.25	9,00 / 12.25	11,20 / 14,00
1501 et +	16,15 / 17.50	8,57 / 8.75	10,80 / 12.75	14,60 / 15,00

- L'adhésion à la M.J.C de 9 €/an est obligatoire. Valable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
- Aucun remboursement ne sera effectué pour une absence non justifiée par un certificat médical.
- ARCHE AGGLO accompagne financièrement l'accès à l'accueil de loisirs aux enfants du territoire